

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

*Séance du 25 novembre 2003 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 14***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
	Mme LEMBERGER (Suppléante)		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	-MME FISCHER	- BASTIAN

Invités :*MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.***Excusés :** *MM VONAU, LOGEL, WALTER, WEISBECKER, TROG***7c) Contrat éducatif local.****- Approbation du contrat éducatif local (Etat).**

Le contrat éducatif local (CEL) est un contrat proposé par l'Etat pour une durée de trois ans.

Il associe les ministères de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Culture et concerne les enfants et jeunes de 6 à 18 ans.

Les actions prises en compte sont élaborées annuellement par les associations, groupements, établissements scolaires ou collectivités du territoire.

Elles sont validées par le comité de pilotage local, puis par un comité départemental.

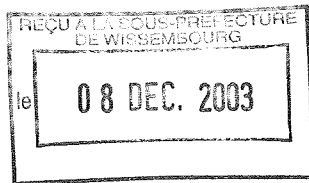
Pour 2003 les aides apportées par l'Etat se sont montées à 9 400 € pour un total de dépenses de **74 814 €** (dont 22 330 à la charge de la communauté de communes, ce montant comprenant les salaires et charges des animateurs).

Les actions 2004 devront être présentées au courant du mois de mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la convention cadre du contrat éducatif local conclu avec l'Etat pour la période 2003 à 2006 et qui porte sur le financement d'actions portées**

- par les associations, collectivités et établissements scolaires du territoire des deux communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn
- de s'engager à contribuer au financement des opérations avec la communauté de communes de la vallée de la Sauer selon la clef de répartition convenue dans la convention de développement unitaire, soit 22% pour la communauté de communes de Pechelbronn et 78% pour la communauté de communes de la vallée de la Sauer
 - et de donner délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes de la vallée de la Sauer pour sa signature et son exécution.



Pour copie conforme,
MERKWILLER-PECHELBRONN, le 3 décembre 2003
Le Président,
Armand BRACONNIER

